



La médicale
assure les professionnels de santé



L'AUTO
LA MÉDICALE

**Une offre
pour rouler en
toute sécurité**

Ce contrat vous propose des garanties, des services et des prestations d'assistance adaptés à vos déplacements privés et professionnels.

Une protection en cas de préjudices corporels du conducteur

Si vous êtes victime de dommages corporels suite à un accident, responsable ou non, vous pouvez être indemnisé de vos préjudices corporels jusqu'à 1 million d'euros sans franchise¹.

Cette garantie s'applique au souscripteur du contrat ainsi qu'à une tierce personne si vous l'avez autorisée à conduire votre voiture.

Votre budget respecté

Pas d'avance de frais dans les garages partenaires de notre réseau en France : suite à un sinistre garanti, nous réglons entièrement les réparations prises en charge², hors éventuelle franchise contractuelle.

Votre véhicule est volé ou a disparu ?

Avec l'option Indemnisation en valeur d'achat, vous êtes remboursé à hauteur de sa valeur d'achat, justifiée par la facture acquittée auprès d'un professionnel de l'automobile (jusqu'aux 12, 24 ou 36 premiers mois de votre véhicule¹) et après déduction de la franchise applicable.

Avec l'option Valeur majorée, vous recevez une indemnisation équivalente à la valeur de remplacement de votre véhicule à dire d'expert, majorée de 20 % dans la limite de sa valeur d'achat.

Avec la garantie pertes financières, si votre véhicule a été acquis en LOA/LLD³ et en cas de perte totale de votre véhicule, vous êtes notamment remboursés de votre apport initial ou de votre 1^{er} loyer dans la limite de 5 000 euros avant les 25 premiers mois de location.



DES AVANTAGES TARIFAIRES

- La possibilité de payer moins si vous roulez peu avec **le tarif moins de 5 000 km ou moins de 10 000 km par an.**
- **Un tarif vert⁴** pour les véhicules propres.
- **Profitez d'un tarif préférentiel pour protéger votre véhicule avec notre partenaire Coyote Secure**

À vos côtés en cas de coups durs

Panne, accident, vol... vous avez besoin d'aide ?

En souscrivant la garantie Assistance :

- vous êtes assisté même en cas de panne d'essence en bas de chez vous ;
- vous bénéficiez d'une assistance rapatriement et médicale étendue aux membres de votre famille durant un voyage en France et à l'étranger même sans utilisation de votre véhicule ;
- vous disposez d'un véhicule de remplacement si le vôtre est immobilisé¹.

Un litige lié à votre véhicule assuré ?

Avec l'option Protection juridique auto,

nous nous efforçons de trouver une solution amiable à vos litiges (vente, réparation ou utilisation de votre véhicule) en vous évitant des démarches longues et laborieuses. Sur simple appel, nos spécialistes répondent à vos questions.

Fidélité et prudence au volant récompensées

Avec le dispositif Atout Prévention,

vous bénéficiez de 50 à 75 % de réduction de franchise au bout de 3 ou 5 ans sans sinistre et sans interruption de votre contrat.

Des services pour vous simplifier le quotidien

Sur votre espace client La Médicale

- Consultez votre contrat.
- Déclarez et suivez l'avancée de votre sinistre.
- Mettez à jour vos données personnelles.
- Téléchargez votre attestation d'assurance.
- Visualisez les coordonnées de votre Agent général.

La téléexpertise en cas de léger sinistre de carrosserie

- Expertise à distance sur la base de vos photos.
- Évaluation des réparations par l'expert indépendant.
- Proposition d'une solution d'indemnisation.

VOTRE AGENT GÉNÉRAL

Tél.: _____

E-mail : _____

N° Orias : _____

	TIERS	TIERS ÉTENDU	TOUS RISQUES
LES GARANTIES			
Responsabilité civile	●	●	●
Défense pénale et recours suite à un accident	●	●	●
Événements majeurs (catastrophes naturelles, événements climatiques, attentats)		●	●
Bris de glaces		●	●
Vol		●	●
Incendie		●	●
Dommages tous accidents/vandalisme			●

LES EXTENSIONS DE GARANTIES			
Rupture d'activité			○
Remboursement de crédit		○	○
Accessoires hors catalogue		○	○
Contenu privé et professionnel		○	○
Vol isolé des éléments extérieurs		●	●
Indemnisation en valeur d'achat :			
• 12 mois			○
• 24 mois			○
• 36 mois			○
Valeur majorée			○
Protection du conducteur :			
• 300 000 € seuil 10 %	●	●	●
• 600 000 € seuil 5 %	○	○	○
• 1 000 000 €	○	○	○
Aménagements et auvents		○	○
Panne mécanique toutes pièces/étendue			○
Protection juridique auto	○	○	○

ASSISTANCE			
Assistance 0 km	○	○	○
Assistance 25 km	○	○	○
Véhicule de remplacement	○	○	○

● Inclus d'office ○ En option

¹ Sous réserve que l'option ait été souscrite.

² Informations non-contractuelles. Le contrat est conclu directement avec les partenaires proposant la prestation de réparation. Par conséquent, l'assureur ne saurait être tenu responsable d'un préjudice quel qu'il soit lié aux prestations fournies par les partenaires.

³ LOA (location avec option d'achat) et LLD (location longue durée).

⁴ Voir conditions en agence.

La Médicale est une marque du Groupe Generali.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Le contrat d'assurance L'Auto La Médicale est assuré par L'Équité et distribué par les agents généraux du marché de La Médicale-Professionnels de santé.

L'Équité - Société anonyme au capital de 69 213 760 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 572 084 697 RCS Paris
Siège social : 2, rue Pillet-Willi 75009 Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV.

Les prestations d'assistance sont assurées par Europ Assistance, entreprise régie par le Code des assurances.

Europ Assistance SA - Société anonyme au capital de 48 123 637 euros - Siège social : 2, rue Pillet-Willi 75009 Paris - 451 366 405 RCS Paris. Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

LM1404DPC - LM - Septembre 2024 - Photos : Getty image - COMETIS.

